

**CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE NATATION PROMOTIONNELLE
et CRITERIUM PROMOTIONNEL
Mercredi 27 MARS 2019 à FOUGERES**

LIEU :	Piscine Aquatis (6 lignes d'eau) – FOUGERES (35)
RESPONSABLE DES INSTALLATIONS et : DE L'ORGANISATION :	Yann GARET – 06.03.44.94.40 UGSEL 35
SECRETARIAT :	UGSEL Bretagne ou UGSEL 35
ACCES AUX VESTIAIRES :	12 h 15
ACCES AU BASSIN et MISE EN PLACE DU JURY :	12 h 30
DEBUT DE COMPETITION :	12 h 45 au plus tard
FIN DE COMPETITION :	16 h 45

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.**

Situation : Rue Paron – 35300 FOUGERES

Jury : = Chaque établissement participant doit prévoir un ou des Juges suivant la règle suivante :



- 0 à 10 nageurs : 1 adulte + des juges élèves
- De 11 à 20 nageurs : 2 adultes + des juges élèves
- De 21 et plus : 3 adultes + des juges élèves



= Pour que la compétition puisse fonctionner, le jury doit être composé d'une trentaine de personnes au moins. Exemple de composition pour une piscine à 5 couloirs :



- + 1 coordinateur (organisateur) pour assurer le lien entre l'Ugsel et la piscine
- + 15 chronométreurs, dont 5 à 10 juges élèves (3 chronos par ligne)
- + 1 juge arbitre
- + 2 starters
- + 2 juges virage + arrivée
- + 2 juges de nage
- + 3 personnes à la chambre d'appel
- + 2 navettes
- + 2 personnes au protocole (gestion des médailles)

Total : 32 personnes

Jeunes Officiels : Penser à former des jeunes officiels car il serait bon d'en avoir 1 par couloir.
Chaque JO doit avoir son chronomètre.

Qualifications au promotionnel :

Les minima définitifs de qualifications et la liste des nageurs qualifiés au championnat territorial seront diffusés sur le site internet de l'UGSEL Bretagne dès que possible après la réunion de qualification prévue le mardi 19 mars 2019.

* **Un nageur uniquement qualifié en relais** peut prendre part à une épreuve individuelle. Pour cela, il est nécessaire de procéder à son inscription à l'aide de l'imprimé conçu à cet effet.

Date limite d'inscription : **Lundi 25 MARS 2019 – 14h00 délai impératif.**

Passé ce délai, le secrétariat territorial ne s'engage pas à prendre en considération les inscriptions retardataires.

AUCUN RAJOUT NE SERA EFFECTUE LORS DE LA COMPETITION.

INSCRIPTIONS au CRITERIUM :

Etant donné qu'il n'y a pas de phases départementales organisées pour ce type de championnat, les inscriptions au championnat territorial doivent se faire sur USPORT. Date limite :

Lundi 25 MARS 2019 – 23h00.

Rappel de règlement promotionnel :

Chaque nageuse ou nageur est autorisé à nager **4 épreuves dont 3 épreuves individuelles maximum.**

Règlement Critérium : Consulter les règlements nationaux.

Relais : Les relais doivent OBLIGATOIREMENT être nominatifs **dès le niveau départemental.**

Leur composition pourra être modifier sur Usport

entre le mercredi 20 mars et le lundi 25 mars 2019 – 14h00 dernier délai.

Si malgré cette possibilité, une modification exceptionnelle de composition devait intervenir le jour de la compétition, elle devra être signalée sur l'imprimé prévu à cet effet, disponible sur le site internet de l'Ugsl Bretagne et sur le lieu de la compétition.

Aucune modification ne doit être portée sur les fiches de nages.

Fiches de nages : Les fiches de nages sont informatisées et préparées par l'Ugsl Bretagne.

Chambre d'appel : Chaque nageur doit se présenter à la chambre d'appel de son épreuve pour se faire pointer.

Bien écouter les annonces faites en cours de compétition.

<u>Ordre des nages</u> :	Papillon 25 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Brasse 50 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Relais 4 Nages 4 x 25 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Relais 4 Nages 4 x 25 m mixte	CJF/CJG
	Dos 50 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Nage Libre 50 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Relais Nage Libre 4 x 25 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Relais Nage Libre 4 x 25 m mixte	CJF/CJG

 **Pour optimiser le déroulement de la compétition, la CSR natation juge nécessaire d'appliquer une stratégie de remplissage des séries pouvant impliquer la présence de plusieurs catégories en même temps dans une même nage.**

1. Les élèves sortiront de l'eau par les échelles APRES le départ de la course suivante.

FAUTES TECHNIQUES :

Lorsque des officiels sont présents sur le lieu de compétition, la CSR a décidé de disqualifier pour faute technique à partir de la catégorie MINIME. Il est considéré que les nageurs qualifiés au championnat régional ont eu le temps au préalable de connaître et d'apprendre le règlement.

Seuls les poussin(e)s et benjamin(e)s restent uniquement informés de leurs erreurs éventuelles.

Lorsqu'il n'y a pas d'officiels autour du bassin, il ne sera procédé qu'à une information.

Récompenses : Les 3 premiers nageurs de chaque nage sont récompensés, sauf si le nombre de participants est inférieur à 5. Dans ce cas, seuls les 2 premiers nageurs recevront une médaille excepté si le temps réalisé est un minima national.

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT du PERSONNEL et des INSTALLATIONS mis à disposition de l'UgseL,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Cette démarche doit être effectuée pour **TOUS LES NAGEURS ABSENTS AU CHAMPIONNAT REGIONAL** et désirant faire valoir une performance susceptible d'être qualificative réalisée en cours de saison.

La demande de QE doit être déposée le jour de la compétition régionale **AU PLUS TARD**, auprès du secrétariat de la compétition (avant si possible au secrétariat régional).

La raison de l'absence doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE (voir encart spécifique pour plus d'info). Ne pas oublier de noter les temps effectués lors des championnats départementaux UgseL.

TOUTE DEMANDE DE QE INCOMPLETE ou DEPOSEE APRES CE DELAI NE SERA PAS RECEVABLE.

UgseLbretagnenatationpromotionnelleugseLbretagnenatationpromotionnelle



COMPETITION NATIONALE :



Date limite des championnats territoriaux	3 avril 2019
Commission de qualification :	5 avril 2019
DATE CRITERIUM :	22 MAI 2019
DATES PROMOTIONNEL :	(22) 23-24 MAI 2019
LIEU :	SAINT POL SUR MER / DUNKERQUE (59)

QUALIFICATIONS :

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les minima définitifs.
L'information est diffusée sur le site internet de l'UgseL nationale.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'UgseL nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'UgseL Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.
Se rapprocher de son UgseL départementale ou d'autres établissements participants.

UgseLbretagnenatationpromotionnelleugseLbretagnenatationpromotionnelleugseLbretagnenatationpromotionnelle

UGSEL Bretagne : 10-21 rue des Capucins – BP 30541 – 22205 GUINGAMP Cedex
Tél : 02.96.21.06.30
Courriel : ugseL-bretagne@ugseL-bretagne.org – Site : <http://www.ugseL-bretagne.org>
UgseL nationale – Site : <http://www.ugseL.org>